



PIÈCES A JOINDRE

- CERTIFICAT MÉDICAL (OU FICHE DE SANTÉ)
- COTISATION
- BULLETIN UFOLEP
- PHOTOS D'IDENTITÉ X 2

IDENTITÉ

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : ... / ... /

ADRESSE POSTALE :

TÉLÉPHONE (OBLIGATOIRE) :

E-MAIL (OBLIGATOIRE, ECRIRE DISTINCTEMENT) :

ADHÉSION

- LOISIR : 65 €
- JEUNE 16-18 ANS : 65 €
- COMPÉTITION : 85 €

(EN CAS DE MANQUE DE PLACE EN COMPÉTITION, INSCRIPTION EN LOISIR AU TARIF LOISIR)

REGLEMENT PAR :

- CHEQUE
- ESPECE

DROIT À L'IMAGE

DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL SPORTIF ET AFIN DE VALORISER SON ACTIVITÉ, L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHELLES DE VOLLEY-BALL PEUT ÊTRE AMENÉE À UTILISER DES PHOTOS OU VIDÉOS, NOTEMMENT POUR SON SITE INTERNET, POUR AFFICHAGE PUBLIC AU SEIN DES DIFFÉRENTS FORUMS DES ASSOCIATIONS DE CHELLES OU POUR TOUTE AUTRE PUBLICATION (PLAQUETTES, PRESSE...). LA LOI NOUS FAIT OBLIGATION D'AVOIR L'AUTORISATION ÉCRITE DES ADHÉRENTS POUR CETTE UTILISATION, EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DU CODE CIVIL ET DE L'ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION DU 5 MARS 1997. SANS VOTRE AUTORISATION, AUCUNE REPRÉSENTATION DE VOUS NE SERA UTILISÉE. NOUS VOUS DEMANDONS DONC AINSI DE BIEN VOULOIR COMPLÉTER LES INFORMATIONS CI-DESSOUS, AFIN DE CONNAÎTRE VOTRE POSITION. POUR LES MINEURS, L'AUTORISATION DES DEUX TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE EST REQUISE LORSQUE LES DEUX PARENTS EXERCENT EN COMMUN L'AUTORITÉ PARENTALE.

JE / NOUS SOUSSIGNÉ(S),, ADHÉRENT AU CLUB / PARENT(S) RESPONSABLE(S),

- AUTORISE(ONS)
- N'AUTORISE(ONS) PAS

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHELLES DE VOLLEY-BALL À UTILISER TOUTE PHOTO OU VIDÉO ME REPRÉSENTANT / REPRÉSENTANT MON ENFANT, POUR TOUTE PUBLICATION.



JE SOUSSIGNÉ LAURENT BENARD, PRÉSIDENT DE LA SECTION VOLLEY-BALL DE L'A.S. CHELLES, ATTESTE AVOIR REÇU DE M. / MME. LA SOMME DE € EN CHÈQUE / ESPÈCE POUR LA SAISON

N'oubliez pas de vous inscrire sur le site : WWW.CHELLES-VOLLEY.ORG
ET RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



AUTORISATION PARENTALE

JE SOUSSIGNÉ(E), , REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E) DE ,
AUTORISE LES RESPONSABLES À PROCÉDER À L'HOSPITALISATION DE MON ENFANT AINSI QU'À TOUTE
INTERVENTION CHIRURGICALE, EN CAS DE NÉCESSITÉ ABSOLUE.

A CHELLES, LE

SIGNATURE DES PARENTS :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- LE GYMNASE SE TROUVE JUSTE À CÔTÉ DE LA MAIRIE.
- IL EST PLUS QUE RECOMMANDÉ DE JOUER EN TENUE DE SPORT (T-SHIRT, SHORT OU PANTALON DE SPORT, BASKETS DE SPORT D'INTÉRIEUR, ET GENOUILLÈRES POUR CEUX QUI LE SOUHAITENT).
- L'ENTRAÎNEMENT DU LUNDI EST OUVERT AUX LOISIRS ET AUX JOUEURS DE COMPÉTITION, ET SE DÉROULE DE 20H30 À 23H00.
- L'ENTRAÎNEMENT DU MERCREDI EST RÉSERVÉ AUX JOUEURS DE COMPÉTITION, ET FERA OFFICE DE CRÉNEAU DE MATCH À PARTIR D'OCTOBRE, SOIT LE DÉBUT DU CHAMPIONNAT. IL SE DÉROULE DE 20H00 À 22H30.
- L'ENTRAÎNEMENT DU VENDREDI EST OUVERT À LA FOIS AUX LOISIRS, AUX JOUEURS DE COMPÉTITION ET AUX JEUNES, ENCADRÉS PAR ALI ET LILIAN. LES JEUNES AURONT UN TERRAIN DÉDIÉ À LEUR SESSION. L'ENTRAÎNEMENT A LIEU DE 20H00 À 22H30.
- EN CAS DE BLESSURE, LA TROUSSE DE SOIN SE TROUVE DANS LE PLACARD DU CLUB, ELLE EST DE COULEUR NOIRE ET CONTIENT PANSEMENTS ET COMPRESSES. DES BOMBES DE FROID SONT AUSSI PRÉSENTES DANS LE PLACARD DU CLUB. LE CAS ÉCHÉANT, UN DÉFIBRILLATEUR SE TROUVE DANS LE HALL DU GYMNASE.
- L'HORAIRE DE FIN D'ENTRAÎNEMENT ÉQUIVAUT À UNE EXTINCTION DE LA SALLE ET À LA SORTIE DES JOUEURS EN DEHORS DU GYMNASE, IL NE S'AGIT PAS DE L'ARRÊT DE JEU. AUSSI, LE JEU SE TERMINE UNE DIZAINE DE MINUTES AVANT L'HORAIRE INDIQUÉ PLUS HAUT. NOUS DEMANDONS À TOUS LES ADHÉRENTS DE RESPECTER CETTE RÈGLE.
- AVANT DE COMMENCER À JOUER, IL FAUT MONTER LES TERRAINS. MERCI DE PARTICIPER À CETTE TÂCHE AFIN QUE CELLE-CI NE SOIT PAS SYSTÉMATIQUEMENT EFFECTUÉE PAR LES MÊMES PERSONNES.
- LES FILETS APPARTIENNENT AU CLUB, ET PAR CONSÉQUENT ILS DOIVENT ÊTRE RANGÉS DANS L'ARMOIRE DU CLUB. EN AUCUN CAS ILS NE DOIVENT ÊTRE LAISSÉS SUR LES POTEAUX. ILS SE RANGENT SUR LA DEUXIÈME ÉTAGÈRE EN PARTANT DU BAS.
- LES CROCHETS PERMETTANT D'ATTACHER LES FILETS AUX POTEAUX NE DOIVENT JAMAIS ÊTRE LAISSÉS SUR LES POTEAUX, CAR CELA ENGENDRERAIT ASSURÉMENT LA PERTE DU CROCHET POUR L'ENTRAÎNEMENT SUIVANT. NOUS DEMANDONS À TOUS LES ADHÉRENTS DE VEILLER À CE QUE TOUS LES CROCHETS SOIENT BIEN RANGÉS DANS LE PLACARD, SUR LA DEUXIÈME ÉTAGÈRE EN PARTANT DU HAUT, À CHAQUE FIN D'ENTRAÎNEMENT.
- IL N'Y A PAS DE PRÉPOSÉ À CES TÂCHES SIMPLES OU DE CONCIERGE, IL APPARTIENT À CHACUN DE VEILLER AU RESPECT DE CES RÈGLES POUR LE MAINTIEN EN BON ÉTAT DE NOTRE MATÉRIEL ET LE BON DÉROULEMENT DES SÉANCES.
- IL EST DEMANDÉ AUX DERNIÈRES PERSONNES À QUITTER LE GYMNASE DE SYSTÉMATIQUEMENT VÉRIFIER LE CONTENU DU PLACARD ET DE S'ASSURER QUE CELUI-CI EST BIEN FERMÉ ET CADENASSÉ, DE MÊME QUE POUR LE CHARIOT À BALLONS.
- EN CAS D'ABSENCE DU GARDIEN À LA FIN DE LA SÉANCE, IL FAUT FERMER LES DEUX PORTES DONNANT SUR LE PARKING (QUE L'ON OUVRE EN CAS DE FORTE CHALEUR) ET ÉTEINDRE LA SALLE. LE LOCAL TECHNIQUE QUI CONTIENT LE DISPOSITIF D'EXTINCTION DES LUMIÈRES SE TROUVE JUSTE À CÔTÉ DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT, DERRIÈRE LA VITRE. ON Y ACCÈDE PAR LE HALL ET PAR LE COULOIR. IL SUFFIT D'APPUYER SUR LE BOUTON "EXTINCTION GRANDE SALLE".

J'ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT CI-DESSUS ET M'ENGAGE À
EN RESPECTER LES DIFFÉRENTS ARTICLES.

SIGNATURE :
